

# AIPR - Concepteur autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Formation accessible Vous pouvez consulter le site du tarif oref : [Trouver ma Formation.fr](http://Trouver.maFormation.fr)

## Métiers et emplois visés :

Personnels de la maîtrise d'ouvrage ou de la maîtrise d'œuvre des travaux

## Public concerné :

Demandeur.euse d'emploi

Jeune 16-29 ans

Salarié.e

Individuel.le autre

## Objectifs de la formation :

Obtenir l'attestation de compétences permettant à l'employeur de délivrer l'**Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux** – Obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

- Prévenir les dommages aux réseaux aériens et enterrés lors de travaux effectués dans leur voisinage
- Préparer et exécuter les travaux sur la voie publique ou dans le domaine privé en tenant compte de l'existence de réseaux aériens ou enterrés à proximité, et en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour éviter tout dommage à ces réseaux susceptible d'entraîner des coupures des services publics (eau, électricité, gaz, téléphone...), ou des accidents pouvant toucher le personnel des entreprises de travaux ou les riverains (explosion de gaz, électrisation ou électrocution...) ou des pollutions pouvant toucher l'environnement (rejets accidentels de produits pétroliers ou de produits chimiques)

## Contenu de la formation :

Administratif

- Contexte et environnement réglementaire : la Réforme Anti Endommagement
- Identification, rôles et devoirs des intervenants dans un projet « à proximité des réseaux » :
- La procédure DT en détails
- La procédure DICT en détails
- Documents Marché

Réseaux

- (Re)Connaissance des réseaux
- Marquage – Piquetage
- Cartographie

TRAVAUX

- Techniques de travaux
- Le Guide Technique
- Les affleurants
- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommages

Sécurité

- Règles de sécurité élémentaires sur un chantier de BTP : Ça sent le gaz...
- Pour aller plus loin
- Entraînement ) l'évaluation et QCM

## Méthodes et outils pédagogiques :

Le parcours est individualisé. La durée totale est donnée à titre indicatif. Un positionnement réglementaire sera réalisé en début de parcours afin d'étudier la possibilité de réduction du nombre d'heures.

**GRETA ROUEN MARITIME**

Siège social : 40, avenue du Mont aux malades - 76130 Mont-Saint-Aignan

N° SIRET : 197 600 968 00022 - N° de déclaration d'activité : 2376 P001876

Document non contractuel, peut-être soumis à modification

### Modalités d'enseignement :

Formation entièrement présentielle

### Durée indicative en centre de formation :

7 heures

### Pré-requis :

Compréhension de la langue française

### Modalités d'admission :

Dossier de candidature

### Niveau d'entrée :

Obligatoire : information non communiquée

### Niveau de sortie :

sans niveau spécifique

### Validations :

Certification du "Ministère de la transition écologique et solidaire"

### Certification :

+ d'informations sur la certification RS1282 (libellé exact du diplôme, nom du certificateur, date d'enregistrement de la certification) en cliquant sur le lien suivant <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1282/>.

### Financement :

Financement individuel  
Financement sur fonds publics  
Plan de développement des compétences

### Tarif de référence :

175€/jour

### Lieu(x) de formation :

LE PETIT QUEVILLY

### Accès Handicapés :

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

### Renseignements et inscriptions

Nom du contact : Fabienne LENOTRE  
Téléphone : 02 32 66 61 00  
Courriel : greta.rouen@ac-rouen.fr